Paris, le 18 décembre 2018

Monsieur Gérald Darmanin
Ministre des comptes et de l'action publique
80 rue de Lille
BP 10445
75327 Paris cedex 7

Objet : préavis de grève national **le 12 janvier 2019**

Monsieur le Ministre,

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour toutes et tous, le syndicat SUD Collectivité Territoriales, constatant que nos positions ne sont pas entendues et que nos propositions ne sont pas prises en compte, appelle toutes et tous les agent.e.s de la Fonction Publique Territoriale à une journée de mobilisation le **12 janvier 2019**.

Ce mouvement s'inscrit dans le légitime combat contre les réformes menées par votre gouvernement concernant l'ensemble de la Fonction Publique. Ces réformes sont des attaques contre un service public de qualité et égalitaire, elles affaiblissent la démocratie de proximité, l'égalité de traitement de tous les citoyens et ainsi portent atteinte aux conditions de travail et d'emploi des agents.

C'est pourquoi la Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose un préavis de grève le **12 janvier 2019** à partir de de 00h1 (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés). Il concerne tous les agents titulaires et non titulaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Pour :

• Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat soit 300 € d'augmentation immédiate pour toutes et tous, le point d'indice à 5 € et le traitement de base à 1700€ net ;

• L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;

• Un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;

• Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;

• L'abrogation du jour de carence ;

• La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

• L'arrêt du projet gouvernemental CAP 22,

• L'embauche de personnel pour assurer un service public de qualité et titularisation de tous les contractuels ;

• L'arrêt des méthodes d'encadrement mettant en souffrance les personnels et l'amélioration des conditions de travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Fédération SUD-CT,
La secrétaire

Sylvie Assailly-Brizio

Fédération SUD Collectivités Territoriales
31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél. 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com